

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4801

présenté par

M. Boucard, Mme Bonnard, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, M. Dive,
M. Kamardine, Mme Genevard, M. Neuder, M. Vatin, M. Le Fur, M. Nury, Mme Gruet,
M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Blin, Mme Duby-Muller, Mme Frédérique Meunier,
Mme Anthoine, M. Fabrice Brun, Mme Dalloz, M. Taite, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Bazin,
M. Di Filippo, M. Ray, M. Forissier, M. Descoeur, M. Viry, M. Schellenberger, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Brigand, M. Dubois, M. Emmanuel Maquet et Mme Louwagie

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 35, après le mot :

« légumes »,

insérer les mots :

« ,en plantes vivantes et produits de la floriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sous-amendement proposé vise à renforcer la prise en compte de la filière horticole au sein de la politique agricole et alimentaire nationale. En effet, la filière du végétal à destination non alimentaire contribue à relever les défis de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique, ainsi que la préservation de la biodiversité. Cependant, elle est aujourd'hui confrontée à la concurrence des importations, à des difficultés de recrutement et à un problème de reconnaissance dans le métier. C'est pourquoi, il est impératif que les politiques publiques agricoles accompagnent la filière du végétal, tel est le sens de ce sous-amendement.